

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 12
Ayant donné procuration : 4
Absents excusés : 4
Absents : 2
Exclus : 0

Date de la convocation
16 juin 2023

Date d'affichage
03 juillet 2023

<u>Objet de la délibération</u>
Convention d'occupation temporaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 27/2023

Séance du 24 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois

Et le vingt-quatre juin à 9h30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Nathalie PEIRO, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Bernard MARTINA, Josette PARRENIN,

Etaient absentes : Sylvie BICHET et Sylvie ROULLAIS

Etaient représentés : Alain LEMOINE, Jean-Marc ETIENNEY, Damien LOCATELLI et Noëlle PEQUIGNOT.

Procurations données :

- de Alain LEMOINE à Janine BARTEL
- de Jean-Marc ETIENNEY à Christian QUENOT
- de Noëlle PEQUIGNOT à Hakima KOCH
- de Damien LOCATELLI à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Dans le cadre du projet d'aménagement du parking de la mairie place SCHERRER, il était envisagé d'installer des bornes de recharge électrique pour les véhicules.

Après l'étude de plusieurs proposition et devis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Station-e propose l'installation d'une station multi-services comportant :

- deux bornes de recharge électrique,
- des casiers de conciergerie (dépôt et retrait de colis).

SOUS-PREFECTURE

10 JUL. 2023

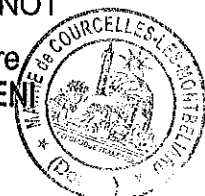
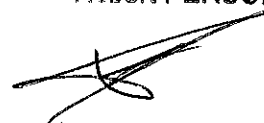
L'installation et la gestion de cet espace sera intégralement à la charge de la société Station-e et un loyer de 300€/an sera reversé à la commune.

MONTBELIARD

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser le Maire à signer la convention pour l'installation d'une station multi-services.

Le Maire,
Christian QUENOT

L'Adjoint au Maire
Robert PERSONENI



Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/préfecture
le 10/07/2023
et publication ou notification
13/07/2023